

LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de 857 420 euros

Siège social : 128, boulevard Raspail - 75006 PARIS

326 817 467 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021

Comptes sociaux approuvés par décision de l'Associé Unique le 26 avril 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020	Notes
	Mont. brut	Amort. prov.	Net		
Créa. s/les éts de crédit	9 461 637	-	9 461 637	1 715 927	2.1
Parts dans les ent. liées	512 153	-	512 153	2 164 581	2.2/4.6
Immob. incorporelles.....	1 738 791	238 224	1 500 567	1	2.2
Immob. corporelles.....	481 011	176 333	304 678	262 061	2.2
Autres actifs.....	38 146 288	321 784	37 824 504	37 813 682	2.3
Comptes de régul.....	312 428	-	312 428	494 309	2.4
TOTAL ACTIF	50 652 308	736 340	49 915 968	42 450 561	-

PASSIF	31/12/2021			31/12/2020	Notes
	Mont. brut	Amort. prov.	Net		
Dettes envers les établissements de crédit.....	-	-	-	0	-
Autres passifs	38 380 941	-	38 380 941	38 291 308	2.5
Comptes de régularisation.....	619 000	-	619 000	0	2.6
Provisions pour risques et changes.....	155 621	-	155 621	369 432	2.7
Capitaux propres hors FRBG.....	10 760 405	-	10 760 405	3 789 821	2.8
- Capital souscrit.....	857 420	-	857 420	800 000	-
- Primes d'émission, d'apport et de fusion.....	7 078 218	-	7 078 218	2 635 346	-
- Réserve légale.....	80 000	-	80 000	80 000	-
- Autres réserves.....	88 117	-	88 117	88 117	-
- Report à nouveau.....	186 358	-	186 358	46 849	-
- Résultat de l'exercice.....	2 470 292	-	2 470 292	139 509	-
TOTAL PASSIF	49 915 968	42 450 561	49 915 968	42 450 561	-

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2021			31/12/2020	Notes
	Mont. brut	Amort. prov.	Net		
Intérêts et produits assimilés.....	18 312	-	18 312	52 734	-
Intérêts et charges assimilés.....	44 196	-	44 196	19 909	-
Revenus des titres à revenu variable.....	235 274	-	235 274	624 122	3.1
Commission (produits).....	156 498 297	-	156 498 297	137 126 811	3.2
- Dont produits s/prestations de sces financiers ...	156 498 297	-	156 498 297	137 126 811	-
Commission (charges).....	114 034 853	-	114 034 853	103 154 747	3.2
- Dt charges s/prestations de sces financiers.....	114 034 853	-	114 034 853	103 154 747	-
Autres produits d'exploitation bancaire.....	66 693	-	66 693	228 268	3.3
Autres charges d'exploitation bancaire.....	21 610	-	21 610	19 765	-
PRODUIT NET BANCAIRE.....	42 717 917	34 837 513	42 717 917	34 837 513	3.6
Charges générales d'exploitation.....	38 165 282	-	38 165 282	33 361 455	3.4
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles ...	100 734	-	100 734	84 240	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	4 451 901	1 391 819	4 451 901	1 391 819	3.8
Coût du risque.....	- 330 070	-	- 330 070	0	3.5
RESULTAT D'EXPLOITATION.....	4 121 830	1 391 819	4 121 830	1 391 819	3.8
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	- 334 412	-	- 334 412	23 831	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	3 787 418	1 415 650	3 787 418	1 415 650	3.8
Résultat exceptionnel.....	281 223	-	281 223	- 274 893	3.6
Impôt sur les bénéfices.....	1 598 350	-	1 598 350	1 001 249	3.7
RESULTAT NET.....	2 470 292	139 509	2 470 292	139 509	3.8

ANNEXE.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES. 1.1. Faits caractéristiques.

Le 15/06/2021 augmentation de capital en numéraire par émission de 5 742 nouvelles actions pour un montant de 4 500 292,50 euros prime d'émission incluse. Le 21/06/2021 cession de l'intégralité de la participation dans la société GONET LA FRANÇAISE ADVISORS SA (soit 49 %) à un tiers externe au groupe. Cette opération a dégagé une moins-value nette de cession de 18 115 euros. Le 21/12/2021 ouverture d'une succursale en Espagne dénommée « LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES SUCURSAL EN ESPANA ». Le 31/12/2021 fusion absorption avec sa filiale LFAM IBERIA détenue à 100 %, avec effet comptable et fiscal au 31/12/2021. Cette fusion a généré un mali de 1 453 985 euros.

1.2. Référentiel, principes et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions). L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. Les comptes sont établis et présentés en euros. La FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES (LFAM FS), en sa qualité d'entreprise d'investissement, établit ses comptes conformément au règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 relatif au nouveau Plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23/11/2015, ANC 2016-07 du 04/11/2016, ANC 2018-01 du 20/04/2018 et ANC 2018-02 du 06/07/2018, pour les opérations non nommées par le règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles. La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des éventuels frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les fonds commerciaux ne sont pas amortis car ils ont une durée d'utilisation illimitée. Un test de dépréciation annuel est pratiqué de façon systématique. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les durées pratiquées par LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont : Logiciel : 1 à 5 ans linéaire, Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans linéaire, Matériel de transport : 5 ans linéaire.

1.2.2. Immobilisations financières. La valeur brute est constituée par le coût d'achat avec frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée de

la différence. **1.2.3. Créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. **1.2.4. Valeurs mobilières de placement.** Méthode comptable utilisée pour les Valeurs Mobilières de Placement (VMP) est la méthode du First In First Out (FIFO). La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence. **1.2.5. Dettes.** Les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. **1.2.6. Engagements de départs à la retraite.** Les engagements de départs à la retraite provisionnés dans les comptes, correspondent au montant des droits qui seraient acquis par les salariés, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ces engagements sont provisionnés sur la base des hypothèses suivantes : Taux d'actualisation : 1 %, Augmentation des salaires : 2 %, Taux de rotation : 11,35 %, Age de départ à la retraite 62 ans, Table de mortalité : INSEE 2015-2017, Taux de charges sociales : 49 %. La méthode de calcul appliquée sur les engagements de départs à la retraite est la méthode des unités de crédits projetées option prospective. **1.2.7. Intéressement et participation.** LFAM FS fait partie d'une Unité Economique et Sociale (UES) constituée avec certaines filiales du GROUPE LA FRANÇAISE. Pour la participation et l'intéressement, le calcul est basé sur la formule légale selon les accords de participation et d'intéressement en vigueur. Chaque agrégat est cumulé pour le Groupe et le calcul de la réserve spéciale de participation et d'intéressement est effectué au niveau du Groupe. La répartition de l'enveloppe de la réserve spéciale de participation et d'intéressement est basée sur la masse salariale et est appliquée entre les sociétés membres de l'UES. **1.2.8. Intérêts et commissions.** Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, évalués au prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation. **1.2.9. Dividendes.** Les dividendes sont comptabilisés au plus tard à la date de leur encaissement effectif. **1.2.10. Impôt société.** A compter de 2016, LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES a intégré le groupe fiscal dont la maison mère est CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE, devenue le 01/01/2022 CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (ci-après le CMNE). Selon la convention d'intégration fiscale, chaque entité calcule son impôt comme si elle était imposée séparément. Les économies d'impôt sur les sociétés réalisées par le groupe en raison des déficits transférés sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires. **1.3. Comparabilité des comptes et changement de méthode comptable.** Aucun changement de méthode d'enregistrement pouvant affecter la comparabilité n'est à noter. **1.4. Crise du Covid-19.** Les impacts de la crise sanitaire Covid en 2021 ont été bien plus limités que ceux de 2020 : les impacts directs sur les métiers de gestion immobilières et de valeur mobilière ont été absents en 2021 et les marchés ont bénéficié par ailleurs toute l'année d'une liquidité très abondante et d'un fort dynamisme économique impactant positivement les marchés financiers et immobiliers ; les seuls impacts négatifs ont touché le développement commercial car les conséquences de la non reprise des déplacements internationaux a pénalisé le démarchage des nouveaux clients pour l'ensemble de la gamme VM et immobilier. L'organisation du groupe a permis à LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES de gérer sans problème opérationnel les obligations de télétravail (qui est devenu une norme au niveau du groupe hors Covid). On notera que LFAM FS n'a fait appel à aucun dispositif d'aide de gouvernement et n'a pas eu recours à des mesures de chômage partiel.

2 - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN (en euros). 2.1. Créances sur établissements de crédit.

Disponibilités et Total, 2021 : 9 461 637, 2020 : 1 715 927. **2.2. Immobilisations et amortissements.**

Immobilisations	2020	Aug.	Dim.	2021
Autres participations.....	2 471 079	0	1 958 926	512 153
PARTS DANS LES ENT. LIEES.....	2 471 079	0	1 958 926	512 153
Cessions, brevets et droits sim... ..	222 526	62 280	0	284 806
Fonds commercial.....	5	1 453 984	0	1 453 985
IMMOB. INCORPORELLES.....	222 527	1 516 264	0	1 738 791
Instal. générales, agcts, amgts.....	1 598	0	0	1 598
Matériel de transport.....	412 050	164 904	137 207	439 747
Mat. de bur., informatique, mob.....	12 196	10 080	0	22 275
Tableaux d'œuvres d'art.....	17 390	0	0	17 390
IMMOB. CORPORELLES.....	443 234	174 983	137 207	481 011

Aucune immobilisation acquise ne comporte de clause de réserve de propriété. La diminution du poste « Autres participations » pour 1 958 926 est dû à : la cession de l'intégralité des titres de la société GONET LA FRANÇAISE ADVISORS (soit 49 %) pour 398 926,05 euros ; la sortie des titres LFAM IBERIA pour 1 560 000 euros dont 395 000 euros en complément de prix. Le solde restant sur ce poste pour 512 153 euros représente des parts de SCPI, OPCV détenues pour moins de 10 % et liées à l'activité du groupe LA FRANÇAISE. La fusion absorption de LFAM IBERIA a dégagé un mali de liquidation. Ce mali a été considéré comme correspondant à un « fonds de commerce » pour un montant de 1 453 984 euros. Au 31/12/2021, le poste « cessions, brevets et droits similaires » pour 284 806 euros correspond à des applications métiers développées en interne : SIP et MONIWAN.

Amortissements	2020	Dot./prov.	Reprises	2021
Dépréciations tit. de participation.....	306 498	0	306 498	0
PARTS DANS LES ENT. LIEES.....	306 498	0	306 498	0
Cessions, brevets et droits sim... ..	222 526	15 698	0	238 224
IMMOB. INCORPORELLES.....	222 526	15 698	0	238 224
Matériel de transport.....	172 492	82 802	97 833	157 461
Mat. de bur. et informatique, mob.....	8 681	10 191	0	18 872
IMMOB. CORPORELLES.....	181 173	92 993	97 833	176 333

A la suite de la cession intégrale des titres GONET LA FRANÇAISE ADVISORS, reprise totale de la provision pour dépréciation constituée en 2020 pour 306 498 euros. La dotation de 15 698 euros sur le poste « concession, brevet et droits similaires » représente la dotation sur le nouveau développement Moniwan.

2.3. Autres actifs	2021	2020
Stock œuvres d'art.....	20 700	20 700
Avances et acomptes versés.....	79 339	330 226
Aut. créances clients (dt produits à recevoir 29 583 643).....	34 053 584	33 994 915
Personnel et comptes rattachés.....	73 738	91 599
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée.....	3 058 339	3 109 922
Etat, autres collectivités : créances diverses.....	149 105	151 620
Groupe et associés.....	5 100	31 527
Débiteurs divers.....	706 383	83 173
TOTAL AUTRES ACTIFS	38 146 288	37 813 682

Les « Autres actifs » sont constitués uniquement de créances à vue dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an au moins. La proportion des intra groupe dans les autres créances clients représente 59 %. Provisions pour dépréciation créances clients et Total dépréciation créances, Dotations et 2021 : 321 784. Une provision pour créances irrécouvrables est constituée en 2021 pour des créances anciennes contestées et présentant un risque certain de non-recouvrement. **2.4. Compte de régularisation actif.** Charges constatées d'avance d'exploitation et Total, 2021 : 312 428, 2020 : 494 309.

2.5. Autres passifs	2021	2020
Dettes fourn. et cptes ratt. (dt ch. à payer pr 18 665 190)...	18 787 004	22 169 910
Clients et avances reçues	2 322	2 000 000
Personnel et cptes ratt. (dt ch. à payer pour 6 084 557)	6 117 359	4 629 867
Sécurité soc. et aut. org. soc. (dt ch. à payer pr 2 350 348)	2 871 065	2 544 578
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	5 646 458	5 951 714
Etat : aut. impôts, taxes et ass. (dt ch. à payer pr 111 087)	111 087	223 890
Groupe et associées	4 891 250	24 037
Autres dettes	454 396	747 313
TOTAL AUTRES PASSIF	38 380 941	38 291 308

Les « Autres passifs » sont constitués pour : 38 176 287 euros de dettes à vue dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an au plus ; 204 654 euros de dettes à plus d'1 an dans le poste « Personnel et comptes rattachés » représentant des coûts de personnel prévus aux échéances de 2023 et 2024. **2.6. Comptes de régularisation passif.** Charges à payer sur indemnité et Total, 2021 : 619 000.

2.7. Provisions pour risques et charges	2020	Dotations	Reprises	2021
			Non utilisés	
Provisions pour indemnité départ à la retraite	186 932	155 621	186 932	155 621
Provisions pour risques social.....	41 500	0	41 500	0
Provisions pour risques autres.....	141 000	0	141 000	0
TOTAL PROV. PR RISQ. ET CH.	369 432	155 621	369 432	155 621

Aucun départ à la retraite n'a été constaté en 2021. Une nouvelle provision a été constituée en 2021. Les provisions pour risque social et risques autres ont fait l'objet d'une reprise dans leur intégralité en 2021 en l'absence de survenance du risque anticipé.

2.8. Var. des capitaux prop. et composition du capital social	2020	Affect. du résultat	Divid.	Mouvts de l'année	2021
Capital	800 000	-	-	57 420	857 420
Primes d'émission et d'apport	2 384 513	-	-	4 442 873	6 827 385
Prime de fusion	250 833	-	-	0	250 833
Réserve légale	80 000	0	-	-	80 000
Autres réserves	88 117	0	-	-	88 117
Report à nouveau	46 849	139 509	-	-	186 358
Résultat	139 509	- 139 509	-	2 470 292	2 470 292
Distribution.....	0	204 000	- 204 000	-	0
TOTAL CAP. PROP.	3 789 821	204 000	- 204 000	6 970 585	10 760 405

Augmentation du capital de LFAM FS pour un montant prime d'émission incluse, de 4 500 292,50 euros (dont 57 420 euros en capital social), portant le capital social de 800 000 euros à 857 420 euros par voie d'émission de 5 742 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros. **Composition du capital social.** Au 31/12/2021 le capital social est désormais constitué de 85 742 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros.

3 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT (en euros). **3.1. Revenus des titres à revenu variable.** En 2021, LFAM FS a perçu 235 274 euros de revenus sur titres de participation. **3.2. Composition des commissions : produits et charges.**

Nature des produits	2021	2020
Commissions de commercialisation	152 747 858	122 504 718
Commission de courtage	281 848	352 391
Prestations de service	3 366 455	1 424 894
Autres produits	102 137	36 285
TOTAL COMMISSIONS (PRODUITS)	156 498 297	137 126 811

Nature des charges	2021	2020
Commissions de commercialisation	113 366 969	103 133 340
Autres charges	667 884	21 407
TOTAL COMMISSIONS (CHARGES)	114 034 853	103 154 747

3.3. Autres produits d'exploitation bancaire	2021	2020
Gain de charge.....	2 563	7 964
Refacturation charge d'exploitation.....	0	220 188
Remboursement assurance	2 796	116
Subvention exploitation sur emploi apprenti	61 334	0
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPL. BANCAIRE	66 693	228 268

3.4. Composition des charges générales d'exploitation	2021	2020
Frais de personnel.....	13 227 778	11 960 807
Charges salariales.....	5 189 434	4 475 097
Prestations sociétés du Groupe.....	13 259 872	9 745 972
Honoraires (Dont honoraires DELOITTE, certification des comptes pour 72 620)	1 028 297	1 275 656
Missions, réceptions	353 275	276 299
Marketing.....	3 594 636	3 117 889
Locations immobilières et locations diverses	418 898	386 893
Autres taxes	564 496	1 090 315
Autres charges de fonctionnement.....	528 595	1 032 526
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	38 165 282	33 361 455

3.5. Coût du risque. 2021. Provision sur créances douteuses : 321 784, Pertes sur créances irrécouvrables : 8 286, Total coût du risque : 330 070.

3.6. Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2021	2020
Moins-valeur sur cession participation	- 324 613	0
Plus et moins-valeur s/cessions autres immobilisations ...	- 9 799	23 831
TOTAL GAINS OU PERTES S/ACTIFS IMMOBILISES	- 334 412	23 831

3.7. Résultat exceptionnel	2021	2020
Nature des charges exceptionnelles :		
- Indemnité.....	9 000	150 000
- Appel garantie.....	0	153 172
- Autres charges exceptionnelles.....	48	3 621
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 048	306 793
Nature des produits exceptionnels :		
- Reprise provision risque œuvres d'art	141 000	31 900
- Reprise provision d'exploitation.....	149 271	0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	290 271	31 900
RESULTAT EXCEPTIONNEL	281 223	- 274 893

3.8. Résultat et impôts sur les bénéficiaires. L'impôt sur les sociétés a été déterminé sur la base du taux de 26,5 %, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 %, soit un taux de 27,37 %.

	Base	IS	Réintégration	Déduction	Total
Bénéfice comptable de l'exercice après IS	3 157 884	-	-	-	-
Impôt s/les bénéficiaires ..	1 588 316	-	-	-	-
Bénéfice comptable de l'exercice hors IS	4 746 200	-	-	-	-
Impôt sté théorique (Taux : 27,37 %).....	-	1 299 035	-	-	-
Impôt société réel.....	-	1 588 316	-	-	-
ECART.....	-	289 281	-	-	-
Ecart prov. IS 2020.....	-	-	18	-	-
Crédit d'impôt (mécénat, famille).....	-	-	- 90 864	-	-
Décalage déductibilité charges 2021/2020	-	-	422 429	-	-
Retraitement mécénat.....	-	-	10 015	-	-
Quote-part frais et charges s/dividendes ..	-	-	-	55 276	-
Moins-valeur à long termes/cession titres... ..	-	-	4 958	-	-
Taxes et divers non déductibles.....	-	-	22 899	-	-
Abattement de la contribution soc. 3,3 % ..	-	-	-	24 899	-
TOTAL	-	-	369 456	80 175	289 281

Le montant de 1 588 316 euros concerne l'impôt français, il faut y ajouter 10 034 euros pour la succursale au Luxembourg soit un global d'impôt de 1 598 350.

3.9. Répartition du résultat par zones géographiques.

	2021	France	Luxembourg	Italie	Total
Produit net bancaire	37 860 943	4 070 463	786 510	42 717 917	
Résultat brut d'exploitation.....	4 807 723	- 81 270	- 274 553	4 451 901	
Résultat d'exploitation	4 799 437	- 403 054	- 274 553	4 121 830	
Résultat courant avant impôt.....	4 465 025	- 403 054	- 274 553	3 787 418	
Résultat net.....	3 157 884	- 413 039	- 274 553	2 470 292	

4 - AUTRES INFORMATIONS. **4.1. Evénements postérieurs à la clôture.** A la suite de la fusion avec LFAM IBERIA et la création de la succursale LFFS en Espagne, LFAM FS a effectué au 01/01/2022 un apport d'actif à la succursale basé sur les valeurs comptables présentes au bilan avant fusion de LFAM IBERIA. A partir du 01/01/2022, notre actionnaire principal CMNE s'est rapproché du CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE. Ce rapprochement s'accompagne d'un changement de nom, il devient désormais la CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE.

4.2. Engagements financiers donnés. Dans le cadre de la cession des titres LFAM IBERIA en 2020, LFAM FS s'est engagée à verser à l'acheteur des compléments de prix, sur 2021 et 2022, pour un montant maximal initial de 495 000 euros (mais 395 000 euros initialement provisionné en comptabilité). Seul le complément de prix de 2021 (195 000 euros) est maintenu en autres dettes, le complément de prix de 2022 (200 000 euros) a été repris compte tenu de l'improbabilité d'atteinte des objectifs des AUM moyens. **4.3. Engagements financiers reçus.** La banque CIC a accordé à LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES : une garantie financière à hauteur de 110 000 euros pour « transactions immobilières » (sans détention de fonds) ; une garantie financière à hauteur de 115 000 euros pour « activité de courtage ». La banque CIC a accordé à LFFS LUXEMBOURG BRANCH : une garantie financière à hauteur de 31 680 euros pour « paiement de loyer à l'étranger ».

4.4. Effectif moyen	Personnel salarié	
	2021	2020
Cadres.....	80	82
Non cadres.....	33	29
TOTAL	112	111
CDI.....	107	107
CDD.....	5	4
TOTAL	112	111
Temps plein	112	111
TOTAL	112	111

4.5. Identité des sociétés consolidant les comptes de la société. Tête de groupe consolidant. CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE, n° siren 320 342 264, 4, place Richebé - 59000 LILLE. **Tête du sous-groupe consolidant.** GROUPE LA FRANÇAISE, n° siren 480 871 490, 128, boulevard Raspail - 75006 PARIS. Les états financiers consolidés de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE peuvent être obtenus sur le site www.cmne.fr. **4.6. Filiales et participations.** Autres participations (moins de 10 %) et Total, Valeur brute titres et valeur nette titres : 512 153. Ces autres participations représentent des parts de SCPI, OPC I liées à l'activité du groupe LF.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 2 470 292,05 euros auquel s'ajoute le report à nouveau de 186 357,52 euros, soit un bénéfice distribuable de 2 656 649,57 euros, de la manière suivante : A la réserve légale : 5 742,00 euros, Au report à nouveau pour : 2 650 907,57 euros. L'Associé unique prend acte que les sommes distribuées par action ordinaire à titre de dividende, éligible ou non à l'abattement, au cours des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes bruts distribués	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
2018	29,00 euros	29,00 euros	NA
2019	113,00 euros	113,00 euros	NA
2020	0 euros	0 euros	NA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31/12/2021). A l'associé unique de la société FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES. **Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables

français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 11 avril 2022, Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Virginie GAITTE.

Le rapport de gestion est tenu à disposition du public au siège social de la Société.